

**MAIRIE DE VITTEFLEUR**  
**76450 VITTEFLEUR**

Tél : 02.35.97.53.07

**Conseil municipal du 17 JUIN 2022**

Le 17 juin deux mille vingt-deux, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur à la salle LECORDIER.

Présents (8) : Tous les conseillers sauf Madame Karine LEDOUX qui a donné pouvoir à Monsieur Franck FOIRET, Madame Angélique DESJARDINS qui a donné pouvoir à Madame Nicole LARDANS, Monsieur Dominique BATIER qui a donné pouvoir à Monsieur Michel LECOMPTE et Monsieur Jean-Louis PROST qui a donné pouvoir à Monsieur Benoit NIEL,

Absents sans pouvoir : Madame Claire LECONTE, Monsieur Mickael ROBERT  
Madame Séverine MOUSSE arrive en cours de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

**Publicité des actes règlementaires :**

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Monsieur Le maire propose au conseil municipal le choix de la publication papier à la mairie.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. Accord unanimité.

**Décisions modificatives :**

Monsieur le maire propose les décisions modificatives concernant les écritures comptables demandées par la trésorerie afin de régler la facture des LED au Syndicat départemental d'énergie (accord unanimité) :

D: Article 238/23: + 2 000 € Article 21538/21: - 2 000 €

R : Article 238/041 : + 1 280 € Article 13258/041 : + 2 335 €

D : Article 21534/041 : + 3 615 €

**Annualisation temps de travail des agents service technique :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le comité technique du CDG 76 a validé la répartition du travail pour les agents contractuels du service technique - espaces verts durant la période estivale.

Il est proposé aux 2 agents contractuels une nouvelle répartition horaire :

Avril à septembre : 37 h 30 semaine pendant le pic d'activité,

Octobre à mars : 32 h 30 semaine pendant la période creuse.

Cette répartition se fera à partir du 1er janvier 2023. Accord à l'unanimité

**Travaux chapelle de Crosville :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux à la chapelle de Crosville ainsi que la signature de la convention avec la CCCA et charge Monsieur le Maire de demander les subventions.

### **Réserve incendie :**

La distance pour les bouches à incendie étant passée à 400 m, Il reste quelques endroits à équiper :

La folie, le bois de la broche. Concernant le camping la folie, le propriétaire du terrain a accepté le montant proposé pour l'achat de la parcelle.

### **Centre de Gestion – médiation préalable :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adhérer au dispositif de médiation préalable obligatoire, proposée par le Centre de gestion et d'autoriser le Maire à signer la convention et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette dernière.

### **Achat jeux pour enfants :**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil des devis de jeux pour enfants. Accord à l'unanimité ainsi que pour demander des subventions.

### **Travaux :**

- Chauffage église : toujours en attente du devis pour le démontage du conduit,
- Salle Lecordier : mise en demeure à l'entreprise pour installation de la porte d'entrée,
- Radars pédagogiques posés,
- Mairie : les devis sont à refaire car départ en retraite de l'entreprise sélectionnée,
- Lotissement les Cygnes : quelques salles de bains seront refaites cette année après choix de l'entreprise,
- Chapelle de Crosville : le bâtiment sanitaire sera fait l'année prochaine,
- Terrain/maisons rue des fontaines : un projet est présenté avec une entrée commune pour les 2 maisons. Dans un 1er temps, le dessouchage va être effectué ainsi que le changement de grillage cet hiver,
- L'agence postale/bibliothèque a été repeinte. La palissade de l'école va être remplacée ainsi que le portillon et le grillage autour de l'escalier.
- Achat d'une table de ping-pong en béton, accord unanimité pour demander des subventions,
- Le local des employés communaux a été refait : vestiaires et petite cuisine,
- Local professionnel grande rue : un devis doit être refait pour l'installation d'un garde-corps car l'entreprise n'existe plus,
- Local ancienne caserne : pas de travaux, en attente de la décision du tribunal,
- Mairie : un devis va être demandé pour terminer l'aménagement intérieur avec un plan de travail,
- Des bornes de propreté seront répartis dans la commune après devis,
- Cimetière : une demande de subvention pour la végétalisation du cimetière va être faite au Département, accord unanimité,
- Devis demandé pour des tables pliantes plus faciles à manipuler lors des différentes manifestations,
- L'inauguration des panneaux Vit'fleur est prévue le 17 septembre,
- Rue de la forge : des plots sont commandés à la CCCA,
- Bois de la broche : enlèvement des ballots de paille, un passage en béton va être fait avec un débit de fuite pour laisser passer l'eau ou une noue avec bourrelet goudronné.

### **Tour de table :**

M. LECONTE : demande de volontaires pour distribuer le petit vittefleuraire,

MME Magalie LECONTE : autorisation de faire des BBQ à la salle : oui du côté de la cuisine, avec protection du sol, rue du dessous des bois/route du lac, non élargie, toujours dangereuse, route de Crosville : une glissière est prévue dans le tournant (arbres coupés),

M. NIEL : devis pour groupe au 14 juillet,

MME LARDANS/MME CORDIER : containers toujours pleins, problème terre des jardinières en hauteur lors des arrosages, passage difficile sur le trottoir en raison des véhicules garés trop près du mur Grande rue,

M. le Maire précise que le nombre de fauche dans la commune va être diminuée (sauf dans le centre) en raison de l'augmentation significative du coût horaire.

Mme MUNIER : Vitesse Grande rue : pas de solution avant 2025/2026 travaux par CCCA, questions sur le bilan budgétaire 2021 du Petit Vittefleuraux, permis d'aménager à Crosville : il vient d'être abrogé,

M. LEHERICE : Stationnement dans le bas de la rue de la forge gênant pour la visibilité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,